



CALENDRIER 2026

● **02 février**
Ouverture

● **30 mai**
Date limite
de soumission

● **Juin**
Jury de pré-sélection

● **Juillet**
Auditions
des projets
pré-sélectionnés

● **Septembre**
Annonce des lauréats

● **Octobre**
Début de
l'accompagnement



VOUS AVEZ UN PROJET ? DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE !

> Retrouvez toutes les informations
sur la plateforme dédiée en ligne,
ouverte du **02 FÉVRIER AU 30 MAI 2026**.

BESOIN D'INFORMATIONS

- > Région Grand Est | **Julie GERVAISE**
julie.gervaise@grandest.fr | 03.88.15.39.08
- > Fondation Avril | **Solène GUEGUEN**
solene.gueguen@fondationavril.org | 06.31.71.81.73

EN SAVOIR PLUS

- > www.grandest.fr
- > www.fondationavril.org
- > et sur les réseaux sociaux :
   

La Région
Grand Est

FONDATION • AVRIL
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



> APPEL À PROJETS TERRITOIRE À AGRICULTURES POSITIVES



> GRAND EST POUR DES COOPÉRATIONS NOVATRICES AU SERVICE DES TERRITOIRES ET DES CITOYENS

SECONDE PHASE

PORTÉ PAR

la Région Grand Est
et la Fondation Avril





OBJECTIFS

Accompagner des projets locaux multi-acteurs pour :

- Développer des liens entre les acteurs d'un territoire autour des projets agricoles ;
- Encourager l'ingénierie de projets impliquant des agriculteurs ;
- Accompagner le changement de pratiques par la mise en place d'un modèle économique adapté ;
- Favoriser l'émergence de nouvelles solutions opérationnelles dans les territoires.

LES PRINCIPALES THÉMATIQUES



La transition écologique et multi-performante des exploitations d'élevage et de polyculture-élevage



La construction de filières de protéines végétales et nouvelles ressources

Soja, sainfoin, lentilles, pois protéagineux, féveroles, insectes ou fermentation de microorganismes



Tout autre projet particulièrement novateur



AIDE AUX PROJETS RETENUS

SOUTIEN FINANCIER

> **Financement** dédié à l'ingénierie de projet et à l'animation, **selon les conditions suivantes :**

20 à 60 k€

Aide financière par projet

80% des dépenses de fonctionnement pris en charge au maximum

- **Ingénierie de projets** : gestion et animation, mobilisation d'acteurs
- **Ressources humaines et frais associés**
- **Appuis ponctuels** (études, accompagnement juridique...)

UN ACCOMPAGNEMENT pendant 2 ans

- **Collectif** : journées d'échange, webinaires de formation, newsletters, fiches bonne pratique
- **Individuel** : un diagnostic du projet, mise en place d'indicateurs et chemin d'impact
- **Une formation au Vote Citoyen**



La présence active des porteurs de projet est indispensable tout au long de l'accompagnement.

Ce financement soutient à la fois la coordination du projet et le temps qui sera dédié à la montée en compétences en collectif et en individuel.



ELIGIBILITÉ

QUI PEUT CANDIDATER ?

> **Minimum 3 structures** de nature différente, formant :

- une nouvelle coopération
- ou une coopération existante lançant une nouvelle activité

Nous privilégions les projets qui encouragent des partenariats entre acteurs issus de secteurs variés, au-delà du seul champ agricole.

> La majorité des partenaires doit **être implantée dans le Grand Est**

ACTEURS ÉLIGIBLES

- collectivités territoriales
- organisations de la société civile (réseaux citoyens, associations de protection de l'environnement, de consommateurs...)
- parcs naturels régionaux
- entreprises alimentaires
- associations et entreprises d'insertion professionnelle
- établissements de l'enseignement
- organismes de recherche
- organismes consulaires
- instituts techniques, centres de formations
- interprofessions
- EPCI
- groupements d'intérêt public, économique ou environnemental
- groupements de producteurs
- agriculteurs et groupements d'agriculteurs
- syndicats mixtes